



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé
et services sociaux – CSN

Tenue du 22 octobre au 1^{er} novembre 2018

1. Ouverture de l'assemblée

Le président souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il explique le déroulement de la séance en invitant les membres à poser toutes leurs questions, il insiste sur le fait qu'il n'y a pas de mauvaises questions. Il présente les officiers présents à la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par France Lavigne appuyé par Paul Répéta d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, le vote est demandé et c'est à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté.

3. Déroulement

Le président passe la parole à Marie-Claude Ouellette. Celle-ci se présente et explique qu'elle était la responsable de la négociation de la convention collective locale, et ce tout au long du processus. Marie-Claude mentionne aux membres présents, l'importance de poser leurs questions au fur et à mesure du défilement des différents articles de l'entente de principe de la convention collective locale. Elle explique également qu'elle est accompagnée de Mme Nancy Gauthier, VP aux griefs, qui a été membre du comité de négociation tout au long du processus, et qui répondra aux questions également.

4. Présentation de l'entente de principe de la convention collective locale

L'entente de principe est présentée sous forme de PowerPoint, et tuile par tuile les explications sont données et les questions ont toutes été répondues au fur et à mesure; la durée des séances tenues a été

d'environ 90 minutes suivies d'un repas chaud; à la séance de clôture, comme invité s'est jointe madame Josée Chapdeleine, conseillère à la défense pour la CSN, monsieur Jean-Michel Gaydoz conseiller syndical à la CSN et madame Josée Marcotte Vice-présidente responsable du secteur public.

a. Vote secret

Dominic fait part aux membres présents, du déroulement du vote, en expliquant la suite des événements pour un résultat négatif lors du dépouillement du vote et de même si un résultat positif en mentionnant, dans ce cas, les dates d'entrées en vigueur et d'application de la nouvelle convention collective locale soit le 6 janvier 2019;

5. Levée de l'assemblée

Le 1^{er} novembre 2018 à 18h10 par Christine Laporte.

Dominic Presseault
Président

Louise Filion
Secrétaire